



Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'AILLY SUR SOMME

Commune de Crouy Saint Pierre

Tél : 03 22 51 10 97 / Mail : mairie@crouysaintpierre.fr

Permanences : lundi et jeudi de 14h00 à 19h00



PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 26 mai 2025 18 heures 00 en Mairie de Crouy-Saint-Pierre

Étaient présents :
Monsieur SINOQUET Régis, Maire
Monsieur CLÉRÉ Denis, 1^{er} adjoint
Madame LEGROS Alexandra, 2^{ème} adjointe
Monsieur BOULET Bernard
Madame MEULIN Maryline
Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre
Monsieur VAN LAECKEN Patrick
Madame SINOQUET Valérie

Étaient absents excusés :
Monsieur LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre)
Monsieur LEGRIS Cyril (donne pouvoir à Monsieur SINOQUET Régis)

Secrétaire de séance : Monsieur VAN LAECKEN Patrick

Le quorum étant respecté le Conseil Municipal a pu réglementairement délibérer.
Monsieur le Maire présente l'ordre du jour formalisé sur la convocation transmise le 19 mai 2025 :

- **Approbation du précédent compte-rendu** (CM du 10 avril 2025)
- **Budget**
 - Demande de subvention FAPL (Fonds d'Aides au Projets Locaux) Région Hauts-de-France [*Projet Modernisation Éclairage Public*]
 - Demande de subvention de Foncia [*Projet Éco-pâturage Abbaye du Gard*]
 - Choix des matériels pour le remplacement des éclairages publics
- **Vie communale**
 - Désignation des jurés d'Assises année 2026 (Tirage au sort 3 jurés)
 - Arrêté municipal trouble du voisinage
- **Ressources Humaines**
 - Embauchage renfort espaces verts CDD (prise effet 12 mai)
- **Tour de table - Informations diverses**
 - Lettre de l'association « Compagnie les gOsses »
 - Débriefing réunion de travail « Revitaliser sa commune » avec le CAUE
 - Compte-rendu de la réunion des Maires du Canton
 - Déploiement de la plateforme « Habitat indigne »

I – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU (CM DU 10 AVRIL 2025)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et entérine le précédent compte-rendu sans observation.

II – BUDGET

A – Demande de subvention FAPL (Fonds d'Aides au Projet Locaux) Région Hauts-de-France

Monsieur le Maire informe avoir eu une réunion ce jour avec Monsieur DURAND Rémi, chargé d'affaires travaux et Monsieur LEFEBVRE Gérard, correspondant de secteur (TE80) concernant le projet de modernisation de l'éclairage public.

VU la délibération n°02-2025 actant le projet de remplacement des lanternes et la rénovation aérienne du réseau d'éclairage public ;

VU la délibération n°11-2025 Fonds d'appui aux communes 2025 ;

VU la nouvelle estimation de Territoire Energie Somme (TE80) ;

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement :

Désignation des travaux	Montant HT
Réseau EP, nouveaux équipements	94 613,00 €
Rénovation des armoires de commande	60 410,00 €

TOTAL HT	155 023,00 €
TVA	31 005,00 €
Maîtrise d'œuvre (estimé 7% du montant HT des travaux, 155 023 €)	10 852,00 €
Montant TTC	196 880,00 €

Montant pris en charge par la TE80 [Les fonds de concours complémentaires pour la rénovation des armoires, le remplacement des luminaires proscrits, la maîtrise d'œuvre]	72 061,00 €
Subvention Conseil Départemental 20%	31 005,00 €
Subvention Région Hauts de France FAPL 12,90%	20 000,00 €
TOTAL SUBVENTION	123 066,00 €

Reste à charge à la commune	HT	31 957,00 €
	TVA (pris en charge par la TE80)	0,00 € (31 005,00 €)
	Total	31 957,00 €

Monsieur VAN LAECKEN interroge sur la TVA.

Monsieur le Maire répond que la maîtrise d'œuvre est assurée par TE80. La commune ne peut récupérer pas la TVA.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Région des Hauts-de-France au titre du Fonds d'Appui aux Projets Locaux des communes rurales (FAPL) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'accompagnement financier du Département de la Somme (par le biais de TE80) ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

Pour plus de cohérence, les points « Demande de subvention de FONCIA » et « Choix des matériels pour le remplacement des éclairages publics » ont été intervertis.

B – Choix des matériels pour le remplacement des éclairages publics

Monsieur le Maire informe avoir été prévenu par TE80 que l'éclairage qui sera différent peut donner l'impression d'une diminution.

Madame MEULIN demande quel est l'intérêt de changer s'il n'est pas possible de mettre plus puissant. Monsieur le Maire informe que la commune qui est concernée par plusieurs contraintes et règles de l'État (ZNIEFF, Natura 2000...) doit respecter certaines règles quant aux puissances des luminaires.

Madame LEGROS demande que ces informations soient expliquées à la population dans une prochaine communication municipale.

Monsieur le Maire informe que les communes d'Hangest-Sur-Somme et de Soues sont déjà éclairées par des LEDs.

Madame MEULIN soulève un problème d'éclairage dans la rue Alfred Bulard.

Monsieur le Maire prend en compte l'observation et répond que le problème sera étudié.

Monsieur le Maire informe la suppression de deux lampadaires :

- Au lieu-dit la Briquetterie, un lampadaire se trouve sur une propriété privée
- Au bout du Chemin Vert, le lampadaire est débranché par un administré qui ne sollicite pas bénéficiaire de l'éclairage public

Monsieur le Maire explique que l'installation d'un lampadaire à la Briquetterie dans l'enceinte d'une propriété doit dater de l'époque de l'exploitation de la carrière.

Monsieur le Maire informe que la famille y résidant a été prévenue par courriel des travaux à venir.

Madame LEROY-LONGUET informe que l'administré ne souhaitant pas l'éclairage public n'est pas éternel. Elle demande pourquoi en priver les futurs administrés ?

Monsieur le Maire répond que les sources d'alimentation resteront disponible pour l'avenir.

Monsieur le Maire informe que hormis les poteaux galva (6), les poteaux ne seront pas remplacés. Les lampes et armoires électriques vont être remplacées.

Madame LEGROS interroge concernant le maintien de l'EP pendant la fête locale ?

Monsieur le Maire répond que cette manipulation ne sera plus possible.

Les programmations de l'éclairage auront lieu au niveau de la lampe (logiciel individuel)

Monsieur BOULET demande les différences de coûts concernant les actions d'abaissements 50,60% entre 23h00 et 05h00.

Monsieur le Maire informe ne pas avoir ces éléments à sa disposition. Monsieur le Maire informe ne pas pouvoir se prononcer sur la perception d'intensité de l'éclairage public. Il suppose que la différence sera sur le coût de l'éclairage.

Madame LEGROS indique que l'Abbaye du Gard n'a pas été citée pour le remplacement de l'Eclairage Public. Il s'agit de 2 lampes dans le style de celles du Quesnot à la grille d'entrée. Celle-ci apparaissent sur le plan. Monsieur le Maire indique qu'il se rapprochera de Monsieur DURAND pour confirmation.

Madame MEULIN interroge sur la couleur du bras (support de la lampe)

Monsieur CLÉRE suppose que la couleur sera comme actuellement. (Couleur acier)

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, arrête son choix sur :

- Lampe KJ LED, RAL 3003-C – Rouge Rubis
- Le Quesnot et l'Abbaye du Gard – Lanterne de Style Montparnasse couleur noire, sans vitres
- Température de couleur 2 700k
- Abaissement de la puissance de 30% entre 23 heures et 05 heures.

C – Demande de subvention de FONCIA

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'organisme privé FONCIA, gestionnaire du Syndicat de copropriété de l'Abbaye du Gard : Les copropriétaires de l'Abbaye du Gard souhaitent commander une prestation d'éco-pâturage et sont à la recherche d'une subvention, aide financière, matérielle ou physique. (Main d'œuvre pour poser la clôture éventuellement)

Monsieur VAN LAECKEN demande quels animaux sont concernés ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une gestion d'espaces naturels par le pâturage d'animaux herbivores 'mouton de race' 'Soay, 'Ouessant' Chèvres.

Madame SINOQUET et Monsieur BOULET signale leur désaccord concernant la « mise à disposition » de l'agent communal.

Madame SINOQUET demande pourquoi ils demandent une aide à la commune.

Monsieur le Maire informe que n'importe qui peut demander une aide. Ensuite, le Conseil municipal décide s'il l'attribue ou pas.

Madame LEROY-LONGUET informe que la commune n'est pas favorable au versement de subventions aux particuliers.

Monsieur VAN LAECKEN demande si la commune aura un retour sur investissement ?

Monsieur le Maire répond que non.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour répondre décider de la réponse à la demande de subvention des copropriétaires de l'Abbaye du Gard représentés par FONCIA.

Après délibération, le Conseil municipal

1 voix ABSTENTION – Mme LEGROS

9 voix CONTRE

DECIDE de ne pas attribuer de subvention pour le projet d'Eco-pâturage des copropriétaires de l'Abbaye du Gard ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre leur avis à Monsieur DELATTRE, correspondant FONCIA.

III – VIE COMMUNALE

A – Désignation des jurés d'Assises année 2026

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'en tant que citoyen, on peut être appelé à siéger à la cour d'assises, aux côtés de juges professionnels, pour juger les affaires pénales les plus graves. Il précise que certaines conditions sont exigées :

- être de nationalité française,
- être âgé d'au moins 23 ans à la date d'effet,
- être inscrit sur les listes électorales,
- savoir lire et écrire le français,
- n'avoir jamais été condamné à une peine de prison supérieure à six mois,
- ne pas exercer les fonctions de ministre, préfet, militaire en activité,
- ne pas avoir déjà rempli cette fonction au cours des cinq dernières années.

Monsieur le Maire invite les élus (hors adjoints) à procéder au tirage au sort en lui donnant chacun un numéro qu'il identifiera sur la liste électorale.

Les numéros 26, 8, 96, 220 et 274 sont ainsi sélectionnés.

Monsieur le Maire précise que les citoyens ne peuvent pas refuser d'être juré (si l'on remplit les conditions), sauf dans certains cas exceptionnels (article 258) :

- Avoir plus de 70 ans,
- Ne plus habiter dans le département où se réunit la cour ;
- Avoir un motif sérieux (maladie, impératifs professionnels ou familiaux)
- Ne pas pouvoir remplir convenablement sa responsabilité (mauvaise maîtrise de la langue française)

Considérant que l'administrée LEGRIS Paulette, au numéro 26 a 87 ans ;

Considérant que l'administrée WALSER Angèle, au numéro 274 est concernée par une procédure de radiation des listes électorales pour perte d'attache ;

Après délibération, à l'unanimité,

- Prend acte de la liste préparatoire des jurés d'assises appelés à siéger à la cour d'assises d'Amiens, en 2026 :
 - N°8 – BATICLE Adrien
 - N°96 – DUPONT Sébastien

- N°220 – PECQUET Véronique
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la liste préparatoire des jurés à la Cour d'Assises de la Somme

Monsieur le Maire informe que ce tirage au sort communal ne constitue qu'une étape préparatoire, la liste définitive des jurés devant être établie ultérieurement par une commission départementale présidée par la Première Présidente de la Cour d'appel après un second tirage au sort.

B – Arrêté municipal trouble du voisinage

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de plusieurs plaintes pour nuisances sonores dont la cause concerne des aboiements de chiens. Les propriétaires des chiens incriminés ont été mis en demeure de faire cesser par tous moyens les nuisances.

Monsieur le Maire informe que le problème semble résolu pour le moment.

IV – RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire informe de l'embauchage d'un nouvel agent temporaire.

Madame LEROY-LONGUET signale que la haie du Cimetière de Saint-Pierre a besoin d'être taillée, les bacs à fleurs sur la RD à désherber.

V - INFORMATIONS DIVERSES

A – Lettre de l'association « Compagnie les gOsses »

Monsieur le Maire informe que la compagnie les gOsses a rompu son partenariat avec la Communauté de Communes Nièvre et Somme après plusieurs incidents qui ont entaché leur relation de confiance.

B – Débriefing réunion de travail « Revitaliser sa commune avec le CAUE

Monsieur le Maire informe que la réunion de travail a eu lieu le 15 mai 2025 avec le CAUE, des représentants de la DDTM, des élus et quelques administrés.

Monsieur le Maire informe être en attente du rapport du CAUE qui résumera cette réunion.

C – Compte-rendu de la réunion des Maires du Canton

Monsieur le Maire présente de la documentation sur les domaines dont le département de la Somme peut intervenir. Monsieur le Maire attire l'attention des élus sur une des offres du département : possibilité d'adhérer à une mutuelle solidaire.

D – Déploiement de la plateforme « Habitat indigne »

Monsieur le Maire informe qu'une plateforme a été créée. Elle permet aux administrés de déclarer en ligne un habitat indigne.

E – Élections

Monsieur le Maire transmet aux élus les dernières informations concernant la réforme des élections municipales pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Ces informations seront transmises à la population.

Monsieur le Maire informe avoir été destinataire d'un courrier de la Préfecture concernant le mode de fonctionnement du Conseil communautaire. En attente des instructions de la Communauté de Communes Nièvre et Somme concernant les modalités.

F – Comité des Fêtes

Monsieur CLÉRE présente la dernière acquisition du Comité des Fêtes : Une machine à pop-corn avec son chariot de transport.

Madame LEGROS signale l'impression de 500 flyers et 50 affiches pour le Cinéma en Plein Air.

G – Signalements

Madame LEROY-LONGUET signale le manque d'entretien du Chemin de Soues, les ornières devant l'habitation de Monsieur DUSSAUSSOY ainsi que le trou au niveau du stop. (Chemin de Soues/RD3)

Monsieur CLÉRÉ informe que la société COLAS mandatée par le SIVU doit théoriquement intervenir mercredi pour reboucher les divers trous/nids de poule sur la commune.

Madame MEULIN demande s'il est possible de nettoyer devant les habitations au 18 rue de la Croix (appartements + maison) car les herbes folles transmettent une mauvaise image de la commune. Monsieur le Maire informe qu'il prendra contact avec le SIVU concernant l'alignement. Une lettre au notaire gérant ce patrimoine sera envoyée pour qu'il corrige ce manque d'entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 20h10.

Le Maire
Régis SINOQUET

Secrétaire de séance
Patrick VAN LAECKEN